



## Accompagnement aux épreuves de sélection pour une entrée en formation aide-soignante ou auxiliaire de puériculture

### Epreuve orale

#### PUBLIC VISÉ – PRE REQUIS

Cet accompagnement s'adresse à toute personne souhaitant intégrer les formations aide-soignante ou d'auxiliaire de puériculture.

Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'auxiliaire de puériculture sont accessibles, sans condition de diplôme par les voies suivantes :

- ✓ La formation initiale,

La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'exercice professionnel

#### OBJECTIFS GLOBAUX

A l'issue de la formation les stagiaires auront la capacité de formaliser leur dossier pour l'épreuve de sélection pour une entrée en formation d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

Cet accompagnement a pour objectif de mettre en confiance les candidats et de les aider à se connaître et développer des capacités pour exprimer leurs motivations à suivre la formation puis à exercer la profession d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture.

#### OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Développer des aptitudes à la communication verbale,
- Clarifier les représentations des professions paramédicales,
- Analyser votre parcours et vous présenter devant le jury de sélection,
- Exprimer vos motivations et votre projet de formation,
- Gérer le stress généré par cette épreuve,
- De mieux se connaître et de développer des aptitudes pour appréhender cette épreuve et convaincre le jury,
- De se projeter dans l'avenir et faire des choix.

#### METHODES PEDAGOGIQUES

Au cours de cette session intensive de préparation à l'épreuve orale, la formation est axée sur un accompagnement à la fois individuel et collectif des candidats, incluant des temps de co-formation (entraînement en petits groupes)

Cette formation est basée sur une alternance d'apports théoriques et de mises en situation, tout en s'adaptant aux différents besoins et rythmes des candidats.

- Présentation de l'épreuve de sélection (oral),
- Apports théoriques sur l'expression des motivations,
- Jeux de rôle,
- Simulations de mise en situation d'épreuve orale d'admission.

#### L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

**D'un cadre formateur responsable pédagogique** qui coordonne les différents apports.

**De cadres formateurs** qui sont des professionnels diplômés d'état infirmier et détenteurs du certificat cadre de santé et/ou masters en sciences de l'éducation qui ont fait le choix de travailler à l'institut de formation après plusieurs années d'expérience en service. Ils capitalisent des expériences professionnelles diversifiées qui favorisent la dynamique pédagogique.

**De formateurs extérieurs** qui de par leur expertise dans des domaines particuliers interviennent auprès des étudiants et les accompagnent tout au long de leur parcours. Ils font partie intégrante de l'équipe. Ils construisent les différentes interventions avec la responsable pédagogique.

## EVALUATION DE LA FORMATION

- Epreuve de simulation d'entretien en fin d'accompagnement
- Le taux d'admissibilité aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation aide-soignant ou auxiliaire de puériculture
- Questionnaire en ligne en fin de formation

## ORGANISATION

**Dates de la formation : du mardi 13 septembre 2022 au jeudi 15 septembre 2022** - Pour un nombre inférieur à 8 personnes l'institut de formation se réserve le droit d'annuler la formation.

Groupe de 8 (minimum) à 15 personnes (maximum)

Durée : 21 h réparties sur 3 jours

Horaires : 9 h – 17 h

## COÛT PÉDAGOGIQUE

- 320 € au titre d'une prise en charge individuelle
- 535 € au titre d'une prise en charge employeur dans le cadre de la formation continue

## MODALITES D'INSCRIPTION

**Fiche d'inscription à envoyer :**

Soit par courrier : IFSI Paris Saint-Joseph – 185 rue Raymond Losserand – 75014 PARIS

Soit par mail : [sifsi@ghpsj.fr](mailto:sifsi@ghpsj.fr)

IFSI du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph – 185 rue Raymond Losserand – 75674 Paris cedex 14  
Tel 01.44.12.35.23 - Fax : 01.44.12.32.31  
Enregistré sous le n° : 11 75 49587 75 auprès du préfet de la région IDF. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.